

Décision

Générale

colonial

Décision n° 620 Personnel européen.

n° 620

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 15 du 01/08/1943

Date de publication
31 juillet 1943

Date du numéro
1 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. DUFAUD. Vérificateur du cadre local des Douanes de la Côte Française des Soma lis. est placé en position de congé sans solde et astreint à résider à ALI-SABIEH jusqu'à la date de la cessation légale des hostilités. Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.